

viennent et un Canadien français de la province de Québec ou un Franco-Américain parle-t-il de venir se fixer parmi nous que nous l'installons au milieu de ses compatriotes. Ainsi il se retrouve chez lui. Et notre organisation nationale et religieuse est aussi complète que possible dans les circonstances. A Régina, les catholiques de langue anglaise ont leur collège classique et à Gravelbourg les Canadiens français ont le leur. La population catholique de mon diocèse est de 83,400. Elle se compose d'Allemands, d'Anglo-saxons, de Ruthènes, de Polonais, de Sauvages; mais ce sont les Canadiens français qui sont le plus grand nombre: ils sont environ 22,000. Chaque dénomination nationale a ses prêtres et ses missionnaires et les prêtres ou les religieux canadiens-français ou français sont **multilingues**. Nos compatriotes et nos coreligionnaires ont leurs écoles, leurs couvents, leurs hôpitaux desservis par des religieuses de quatorze communautés différentes. Les Canadiens français retrouveront donc ici ce qu'ils ont laissé dans la province de Québec ou aux Etats-Unis".

"En route, un numéro du *Star* de Montréal, en date du 13 août, m'était tombé sous la main et j'y trouvais une dépêche de Régina annonçant que la loge provinciale des orangistes faisait circuler une pétition à être adressée au gouvernement pour faire rappeler la loi autorisant l'enseignement du français en Saskatchewan. C'était l'occasion de traiter de ce délicat sujet avec mon éminent interlocuteur. Cette nouvelle que Mgr Mathieu connaissait ne parut pas s'émouvoir. Froidement et sagement il me mit au courant de la situation.

"Voici, dit-il, ce que la loi actuelle nous accorde. La première année peut être enseignée en français dans nos écoles et une heure par jour est consacrée à notre langue dans les autres grades de l'enseignement; ce qui, avec la demi-heure de catéchisme qui nous est allouée tous les jours, nous fait une heure et demie par jour accordée à notre langue et à notre foi, sans compter la première année de cours français. Je veux croire que ce n'est pas encore parfait, mais j'ai pour principe de prendre tout ce qu'on me donne. N'est-ce pas l'avis et le conseil que Sa Sainteté Léon XIII nous a donnés dans son encyclique du mois de décembre 1897? Je ne refuse rien des amendements qu'on nous concède et je crois que c'est ainsi que nous réussissons mieux à faire reconnaître nos droits. Surtout n'allons pas par la virulence de notre langage et l'audace imprudente de nos gestes compromettre le succès d'un travail de longue haleine. Qu'on ne perde donc pas de vue que nous sommes en minorité et que ce n'est pas en s'attaquant inconsidérément à la majorité qu'on obtiendra le plus. Je reconnais bien qu'il faut avoir des principes et les faire valoir. Mais comme saint François de Sales le disait, le principe ne doit pas être une règle rigide qui ne puisse se plier aux circonstances. Un principe, c'est plutôt un fil, disait encore le saint évêque, c'est un fil conducteur qu'on suit à travers toutes les sinuosités et les